Exercer son droit de vote

Le droit de vote est le droit reconnu aux citoyens d'exprimer leur volonté à l'occasion d'un scrutin. Les citoyens élisent ainsi leurs représentants.

Calendrier électoral

Recensement citoyen

Journée défense et citoyenneté (JDC)

Les élections comment ça marche ?

La quiétude pour tous

De façon générale, le Conseil national du bruit autorise les nuisances sonores pour faire des travaux non professionnels (bricolage, jardinage…) lors des horaires suivants :

En semaine :

- de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30.

Le samedi :

- de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés :

- de 10h à 12h.

Les bons gestes pour nos déchets .....

« Le meilleur déchet, c'est celui qui n'existe pas » Béa Johnson

Quelques conseils :

- bien trier ses déchets (papier, emballage, verre etc)
- pas de cartons volumineux, ni encombrants, ni déchets de chantier au point d'apport volontaire mais à la déchetterie
- je ne dépose pas d'objet, sac au pied des moloks
- vous n'avez plus besoin de certains objets, pensez à la recyclerie !
- privilégier vos achats en vrac ou avec un minimum d'emballage ou bien encore opter pour des produits réutilisables
- composter les déchets de cuisine
- éviter le gaspillage alimentaire
- faire réparer ses objets
- réduire sa consommation de papier : imprimer recto-verso, utiliser le verso comme brouillon, éviter d'imprimer ses mails...

plus d'info consulter la rubrique déchets

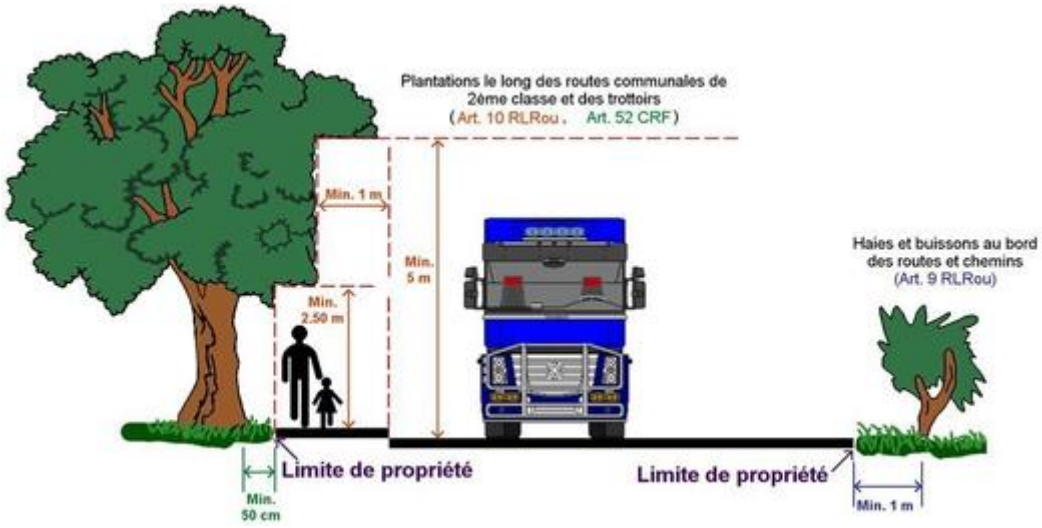

Entretien de mes espaces verts

Entretien de mes haies et arbres de bordure, de mon jardin

- Les riverains doivent élaguer leurs arbres, arbustes et haies situés sur leur propriété en bordure de la voie publique, de manière à ce qu'ils n'empiètent pas sur celle-ci et que les branches ne viennent pas toucher les câbles (ERDF et de téléphone), ni ne gènent le passage des cars scolaires.
- le brûlage des déchets verts est interdit (Loi n° 2020-105 du 10 février 2020). Enflammer des végétaux, surtout s'ils sont humides, dégage des substances toxiques pour les êtres humains et l'environnement, telles que des particules (PM), des oxydes d'azote (NOx) des hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP), du monoxyde de carbone (CO), des composés organiques volatils (COV), ou encore des dioxines. Les déchets verts produits peuvent être apportés en déchetterie ou utilisés sur place pour pailler ou faire du compost.

Au volant, je limite ma vitesse

Sur toute la commune la limitation de vitesse est fixée à 50 km/h... et je respecte le code de la route.

J'évite les passages "en force" en utilsant les aires de croisements.

Mon animal de compagnie

- Les animaux de compagnie doivent être tenus en laissse sur l'espace public.
- Les déjections canines doivent être ramassées sur l'espace public par le propriétaire.
- Mon animal doit être identifiié et à jour dans les vaccinations.
- Mon animal ne doit pas géner mon entourage par ses aboiments.
- Si mon chien est classé en 2ème catégorie, je dois le déclarer.